PMRA APPROVED F – MFW
2011-2007
JUNE 2012

Sachet hydrosoluble - French

IMIDAN® 50-WP INSTAPAK®
Insecticide agricole
POUDRE MOUILLABLE EN SACHETS HYDROSOLUBLES



TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
GARANTIE : Phosmet 50 %
Contenu net : 1 kilogramme
AVERTISSEMENT : Le bore et chlore libre dans le pulvérisateur causeront la dissolution incomplète de la pellicule hydrosoluble

Bag Label - French

GROUPE	1B	INSECTICIDE

IMIDAN® 50-WP INSTAPAK®
INSECTICIDE AGRICOLE
POUDRE MOUILLABLE EN SACHETS HYDROSOLUBLES

COMMERCIAL



IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX
LIRE L'ETIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

SORTIR LES SACHETS DE L'EMBALLAGE QU'AU MOMENT DE L'APPLICATION

GARDER LES SACHETS AU SEC ET EMPÊCHER TOUT CONTACT AVEC UNE SURFACE HUMIDE AVANT DE LES AJOUTER AU RÉSERVOIR DE PULVÉRISATION

IL EST INTERDIT DE VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.

CONSERVER LES SACHETS HYDROSOLUBLES DANS LE CONTENANT PROTECTEUR; ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

GARANTIE : Phosmet 50 %

N° D'HOMOLOGATION 23006
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net 2 kg
(2 sachets hydrosolubles de 1 kg)



Gowan Company, LLC.
B.P. 5569
Yuma, Arizona 85366-5569

Pour information sur le produit : 1-800-883-1844

MISES EN GARDE

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussures et des chaussettes
- des gants résistant aux produits chimiques

Les spécialistes préposés au mélange et au chargement doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- une combinaison résistant aux produits chimiques
- des chaussures résistant aux produits chimiques
- des gants résistant aux produits chimiques

Les préposés au mélange ou au chargement qui manipulent des sacs hydrosolubles doivent avoir immédiatement à portée de la main, en cas d'urgence (par exemple, sac déchiré, déversement ou défaillance mécanique) de l'équipement de protection individuelle additionnel. Cet équipement doit comprendre une combinaison, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur à adduction d'air filtré non actionné par un moteur et équipé d'un filtre de série -R ou -P.

Les préposés à l'application employant un appareil pneumatique et qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussures et des chaussettes

Les préposés à l'application employant un appareil pneumatique et qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur
- des chaussures résistant aux produits chimiques
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré et équipé d'un filtre de série -R ou -P

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol et qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussures et des chaussettes

Les préposés à l'application employant un équipement manuel doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussures et des chaussettes
- des gants résistant aux produits chimiques

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Les sachets hydrosolubles se trouvent dans un contenant protecteur. Ne pas ouvrir les sachets et ne pas les mouiller avant de les ajouter au réservoir de pulvérisation.. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d »absorption par la peu. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et lesvêtements..Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Laver tous les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les réutiliser.. Pour éviter toute contamination ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinésà la consommation humaine ou animale. Porter des vêtements propres. Empêcher la dérive de pulvérisation d'atteindre les cultures vivrières et fourragères voisines.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

MISES EN GARDE :

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme les maisons, les chalets, les écoles ou les aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, du matériel d'épandage et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Exposition après l'application (travailleurs retournant dans un champ traité)

- On exige le respect des délais de sécurité (DS), des délais d'attente avant récolte (DAAR) et des DS pour les entreprises d'autocueillette (AC) suivants :

Culture	DS	DAAR	DS AC
Luzerne	5	7	-
Pomme	7	14	14
Bleuet (bleuet en corymbe et bleuet nain)	3	15	15
Carotte	5	40	-
Céleri	5	40	-
Cerise (acide)	3	7	-
Canneberge	3	30	-
Raisin	14	14	-
Pêche	7	14	14
Poire	7	14	14
Prune	7	14	14
Pomme de terre	5	7	-
Cultures de type floriculture	3	-	-
Floriculture pour utilisation résidentielle[1]	-	-	-

[1]Produits appliqués par des opérateurs antiparasitaires professionnels

- Le port d'équipement de protection individuelle (EPI) (chemise à manches longues, pantalon long et gants résistant aux produits chimiques) est obligatoire pour les activités essentielles lors du retour dans les secteurs traités pendant les 14 jours suivant une application de phosmet. De plus, le port du même EPI est obligatoire pour toutes les activités d'éclaircissage réalisées dans les 30 jours suivant une application.

- Les travailleurs qui retournent dans les secteurs traités doivent disposer de postes de lavage.

- Les travailleurs au champ doivent être informés doublement (c'est-à-dire par un avis écrit affiché et par un avis donné de vive voix aux personnes qui retournent au champ) du fait qu'un traitement au phosmet a été appliqué dans le secteur et que ce produit est un inhibiteur de la cholinestérase. Il faudrait aussi faire une courte description des signes et des symptômes associés à l'inhibition de la cholinestérase et des moyens de s'exposer le moins possible à cette substance.

PREMIERS SOINS

INGESTION :
Appeler un centre anti-poison ou un médecin **immédiatement** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le phosmet est un organophosphate qui agit comme inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, le vertige, les sueurs, la salivation, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, des pertes de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (des données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés qu'en conjonction avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

Consulter le CENTRE ANTIPOISON de la région pour en savoir plus.

NUMÉRO D'URGENCE MÉDICALE

Pour les urgences médicales mettant en cause ce produit, appeler 1-888-478-0798.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX
TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les abeilles domestiques exposées au traitement directe, à la dérive de pulvérisation, ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur.

NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur si des abeilles domestiques s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles domestiques dans les habitats situés à proximité du secteur traité.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité, comme les haies ou les terrains boisés.

Ruissellement
Afin de réduire le ruissellement à partir des secteurs traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues.

La contamination des secteurs aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Les utilisateurs finaux peuvent entreposer ce produit à des températures inférieures à 0 °C pourvu que le produit soit peu manipulé. Les températures à l'intérieur de l'entrepôt doivent dépasser 0 °C lors de l'entreposage, de la manipulation et de l'expédition. À des températures inférieures à 0 °C, l'emballage sous film soluble devient susceptible au craquelage et au bris lors du port et de la manutention.

Garder les sachets hydrosolubles dans leur contenant protecteur et les entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 40 °C.

ÉLIMINATION

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant vide conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Booklet Label - French

GROUPE	1B	INSECTICIDE

COMMERCIAL

IMIDAN® 50-WP INSTAPAK®
INSECTICIDE AGRICOLE
POUDRE MOUILLABLE EN SACHETS HYDROSOLUBLES



LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE SORTIR LES SACHETS DE L'EMBALLAGE QU'AU MOMENT DE L'APPLICATION

GARDER LES SACHETS AU SEC ET EMPÊCHER TOUT CONTACT AVEC UNE SURFACE HUMIDE AVANT DE LES AJOUTER AU RÉSERVOIR DE PULVÉRISATION

IL EST INTERDIT DE VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.

CONSERVER LES SACHETS HYDROSOLUBLES DANS LE CONTENANT PROTECTEUR; ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

GARANTIE : Phosmet 50 %

N° D'HOMOLOGATION 23006
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net 2 kg
(2 sachets hydrosolubles de 1 kg)



Gowan Company, L.L.C.
P.O. Box 5569
Yuma, AZ
85366-5569

Renseignements sur le Produit : 1-800-883-1844

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Les sachets hydrosolubles se trouvent dans un contenant protecteur. Ne pas ouvrir les sachets et ne pas les mouiller avant de les ajouter au réservoir de pulvérisation. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Laver tous les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les réutiliser. Pour éviter toute contamination ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Porter des vêtements propres. Empêcher la dérive de pulvérisation d'atteindre les cultures vivrières et fourragères voisines.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussures et des chaussettes
- des gants résistant aux produits chimiques

Les spécialistes préposés au mélange et au chargement doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- une combinaison résistant aux produits chimiques
- des chaussures résistant aux produits chimiques
- des gants résistant aux produits chimiques

Les préposés au mélange ou au chargement qui manipulent des sacs hydrosolubles doivent avoir immédiatement à portée de la main, en cas d'urgence (par exemple, déversement ou défaillance mécanique) de l'équipement de protection individuelle additionnel. Cet équipement doit comprendre une combinaison, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur à adduction d'air filtré non actionné par un moteur et équipé d'un filtre de série -R ou -P.

Les préposés à l'application employant un appareil pneumatique et qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussures et des chaussettes

Les préposés à l'application employant un appareil pneumatique et qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- une combinaison résistant aux produits chimiques et une protection de la tête
- des chaussures résistant aux produits chimiques
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré et équipé d'un filtre de série -R ou -P

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol et qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussures et des chaussettes

Les préposés à l'application employant un équipement manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussures et des chaussettes
- des gants résistant aux produits chimiques

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife à Canada : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

INGESTION :
Appeler un centre anti-poison ou un médecin **immédiatement** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

LIMITES GÉNÉRALES :

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le phosmet est un organophosphate qui agit comme inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, les sueurs, la salivation, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, des pertes de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (des données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés qu'en conjonction avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En

cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

Pour les urgences médicales mettant en cause ce produit, appeler PROSAR au 1-888-478-0798.

MISES EN GARDE :

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme les maisons, les chalets, les écoles ou les aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, du matériel d'épandage et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Exposition après l'application (travailleurs retournant dans un champ traité)

- On exige le respect des délais de sécurité (DS), des délais d'attente avant récolte (DAAR) et des DS pour les entreprises d'autocueillette (AC) suivants :

Culture	DS	DAAR	DS AC
Luzerne	5	7	-
Pomme	7	14	14
Bleuet (bleuet en corymbe et bleuet nain)	3	15	15
Carotte	5	40	-
Céleri	5	40	-
Cerise (acide)	3	7	-
Canneberge	3	30	-
Raisin	14	14	-
Pêche	7	14	14
Poire	7	14	14
Prune	7	14	14
Pomme de terre	5	7	-
Cultures de type floriculture	3	-	-
Floriculture pour utilisation résidentielle[1]	-	-	-

[1]Produits appliqués par des opérateurs antiparasitaires professionnels

- Le port d'équipement de protection individuelle (EPI) (chemise à manches longues, pantalon long et gants résistant aux produits chimiques) est obligatoire pour les activités essentielles lors du retour dans les secteurs traités pendant les 14 jours suivant une application de phosmet. De plus, le port du même EPI est obligatoire pour toutes les activités d'éclaircissage réalisées dans les 30 jours suivant une application.

- Les travailleurs qui retournent dans les secteurs traités doivent disposer de postes de lavage.

- Les travailleurs au champ doivent être informés doublement (c'est-à-dire par un avis écrit affiché et par un avis donné de vive voix aux personnes qui retournent au champ) du fait qu'un traitement au phosmet a été appliqué dans le secteur et que ce produit est un inhibiteur de la cholinestérase. Il faudrait aussi faire une courte description des signes et des symptômes associés à l'inhibition de la cholinestérase et des moyens de s'exposer le moins possible à cette substance.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les organismes aquatiques. Observer les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les abeilles domestiques directement exposées au moment du traitement, par la dérive de pulvérisation, ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur.

NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles domestiques s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles domestiques dans les habitats situés à proximité du secteur traité.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité, comme les haies ou les terrains boisés.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des secteurs traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues.

La contamination des secteurs aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Les utilisateurs finaux peuvent entreposer ce produit à des températures inférieures à 0 °C pourvu que le produit soit peu manipulé. Les températures à l'intérieur de l'entrepôt doivent dépasser 0 °C lors de l'entreposage, de la manipulation et de l'expédition. À des températures inférieures à 0 °C, l'emballage sous film soluble devient susceptible au craquelage et au bris lors de la manutention et de l'expédition.

Garder les sachets hydrosolubles dans leur contenant protecteur et les entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 40 °C. Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

1. Éviter de respirer le produit; éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de caoutchouc, des bottes, des lunettes à coques et un respirateur approuvé par le NIOSH pouvant éliminer efficacement le phosmet.
2. Ramasser le déversement à l'aide d'un balai, en prenant bien soin de ne pas faire voler les poussières.
3. Déposer les balayures dans un contenant pour les déchets convenable et indiquer son contenu.
4. Couvrir abondamment la zone contaminée avec un détergent ménager en poudre commun (p.ex., Tide, marque déposée de Proctor and Gamble). Au moyen d'une brosse dure, faire pénétrer le détergent dans le produit renversé en utilisant suffisamment d'eau pour former une bouillie. Faire pénétrer la bouillie dans les fentes et les crevasses, puis laisser reposer pendant 2 à 3 minutes. Éviter tout contact avec la peau et les yeux; ne pas s'éclabousser ou éclabousser les personnes qui se trouvent tout près.
5. Répandre un absorbant convenable (p. ex., de l'argile) sur la bouillie; ramasser à la pelle la matière absorbée, puis la déposer dans un contenant pour déchets. Répéter l'opération au besoin.
6. Rincer la zone à grande eau en respectant les exigences relatives à la protection environnementale.
7. Sceller le baril et s'assurer qu'une étiquette indique bien son contenu. Se départir des déchets conformément à la réglementation locale. Voir l'énoncé ÉLIMINATION.

ÉLIMINATION

4. Rendre le contenant inutilisable.
5. Éliminer le contenant vide conformément à la réglementation provinciale.
6. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

MISES EN GARDE GÉNÉRALES CONCERNANT L'UTILISATION

L'INSECTICIDE AGRICOLE EN POUDRE MOUILLABLE IMIDAN 50-WP INSTAPAK est emballé sous forme de sachets hydrosolubles qui doivent être déposés dans le réservoir de pulvérisation, sans être ouverts.

Respecter les limites d'emploi relatives à chaque culture indiquée sur la présente étiquette. Dans sa réglementation, Santé Canada a établit les quantités de résidus de produits agrochimiques pouvant se trouver sur les cultures vivrières au moment de la récolte. Afin de ne pas dépasser ces niveaux acceptables, n'utiliser que les quantités recommandées et ne pas traiter la culture dans un délai avant la récolte plus court que le nombre de jours indiqués, ou ne pas dépasser le stade indiqué. Consulter les autorités agricoles locales pour en savoir plus étant donné que le moment propice au traitement et le nombre de traitements requis varient selon les conditions locales.

Ne pas utiliser d'équipement de pulvérisation mécanique à faible volume.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser de gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural and Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet directement au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

Chimigation :
Pour assurer un traitement sécuritaire et efficace, il faut suivre les étapes suivantes.

1. La présente recommandation a été élaborée pour usage avec un système d'aspersion sur frondaison muni d'injecteurs Venturi à arroseur réglable au sol. Ce produit ne doit être appliqué avec aucun autre type de système d'irrigation.
2. Pour empêcher la contamination de la source d'eau par refoulement, la pompe d'irrigation et la pompe d'injection doivent être munies d'un système sécuritaire assurant l'interruption simultanée des deux pompes.
3. Pour un traitement sécuritaire et efficace, les têtes d'arroseur doivent être décalées et disposées pour fournir une application uniforme et constante à un débit connu.
4. Ne pas appliquer lorsque le vent risque de provoquer une distribution non uniforme du produit et/ou d'entraîner le produit au-delà de la zone cible du traitement.
5. Ne pas utiliser en chimigation si la zone à traiter se trouve à moins de 100 mètres de secteurs résidentiels et de parcs.

Il faut afficher un panneau dans la zone de traitement sur lequel est écrit : AVERTISSEMENT – Endroit traité au phosmet à l'aide du système d'irrigation (IMIDAN 50-WP INSTAPAK INSECTICIDE AGRICOLE EN POUDRE MOUILLABLE) le (indiquer la date du traitement). Les travailleurs qui doivent pénétrer dans les champs traités dans les 2 jours suivant le traitement doivent porter des vêtements de protection.

Zones tampons :
L'utilisation des méthodes ou du matériel de pulvérisation suivants ne requiert **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou pulvérisateur à dos et traitement localisé.

Il faut établir les zones tampons indiquées dans le tableau suivant entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection :			
		des habitats d'eau douce d'une profondeur de :		des habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole*	Luzerne, bleuet, carotte, céleri, canneberge, pomme de terre	15	4	10	5
Pulvérisateur pneumatique* (début de la croissance)	Pomme, raisin, pêche, poire, prune, cerise acide	45	35	45	35
	Feuillus d'ombrage ornementaux et arbres et arbrisseaux ligneux à feuillage persistant	35	20	35	25
Pulvérisateur pneumatique (fin de la croissance)	Pomme, raisin, pêche, poire, prune, cerise acide	35	25	35	25
	Plantes ornementales (arbres à feuillage caduc, arbres et arbustes ligneux à feuillage persistant)	25	15	25	15

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur (vo ile, rideau) et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon de 30 %.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, IMIDAN 50-WP INSTAPAK INSECTICIDE AGRICOLE EN POUDRE MOUILLABLE, insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à ce produit et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de

résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner ce produit ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gowan Company au 1-800-883-1844 ou à www.gowanco.com.

COMPATIBILITÉ

Ne pas combiner la poudre mouillable à l'huile ou à d'autres liquides émulsifiables dans une même cuve à moins qu'une utilisation antérieure de ces combinaisons ait montré que les produits sont physiquement compatibles. Ce produit est compatible avec la plupart des insecticides, acaricides et fongicides couramment recommandés, sauf les matières alcalines comme la bouillie bordelaise et la chaux.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

AVERTISSEMENT : S'assurer que le réservoir de pulvérisation, la pompe et les tuyaux sont propres et qu'ils ne contiennent pas de bore ni d'autre substance qui libère du chlore libre. Le bore et le chlore libre entraîneront la dissolution incomplète de la pellicule hydrosoluble, ce qui bouchera la pompe, les tuyaux et les tamis du pulvérisateur.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE D'IMIDAN 50-WP INSTAPAK INSECTICIDE AGRICOLE EN POUDRE MOUILLABLE

Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié avec de d'eau (voir AVERTISSEMENT ci-dessus). Pendant que l'agitateur est en marche, ajouter le nombre de sachets hydrosolubles de 1 kg requis. Lorsqu'on détermine le nombre de sachets de 1 kg requis pour traiter un endroit donné, ne pas dépasser la dose maximale indiquée sur l'étiquette. Le cas échéant, placer les sachets hydrosolubles sur le tamis et diriger le débit d'eau sur ceux-ci. Ne pas ouvrir les sachets hydrosolubles. Ajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Laisser l'agitateur en marche lors du remplissage, du mélange et de la pulvérisation. Ne pas laisser reposer le mélange. Ne pas ajouter de liquides émulsifiables au mélange à moins qu'un usage préalable des matières

combinées ensembles n’ait indiqué qu’elles sont compatibles. Bien fermer et sceller le contenant extérieur afin de conserver les sachets hydrosolubles qui restent.

INSTRUCTIONS POUR LES MÉLANGES EN CUVE D’IMIDAN 50-WP INSTAPAK INSECTICIDE AGRICOLE EN POUDRE MOUILLABLE ET D’AUTRES PESTICIDES

Les sachets hydrosolubles IMIDAN 50-WP INSTAPAK INSECTICIDE AGRICOLE EN POUDRE MOUILLABLE doivent être ajoutés à l’eau de pulvérisation; la pellicule soluble du sachet doit être complètement dissoute avant d’ajouter tout autre produit.

MÉLANGE EN CUVE

Au moment d’appliquer des mélanges en cuve, consulter l’étiquette des autres produits incorporés au mélange et établir la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) de celles recommandées pour ces produits.

DOSES D’APPLICATION

REMARQUE : À moins que le volume d’eau soit indiqué, utiliser suffisamment d’eau pour assurer une couverture complète.

Lorsque la période d’application n’est pas indiquée, consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement.

Culture	Organisme nuisible	Dose d’utilisation kg/ha	Remarques
LUZERNE	Charançon postiche de la luzerne, mineuse virgule de la luzerne	2,25 kg dans 200 à 500 litres	Charançon postiche de la luzerne : consulter les autorités agricoles locales pour connaître la bonne période de traitement. Mineuse virgule de la luzerne : Appliquer lorsque les premiers signes d’infestation deviennent apparents.
	• Ne pas appliquer pendant la floraison. • Respecter un délai d’au moins 7 jours entre le traitement et la récolte. • Ne pas appliquer plus de 3 fois par saison. • Délai de sécurité : 5 jours		

Culture	Organisme nuisible	Dose d'utilisation kg/ha	Remarques
POMMES	Carpocapse de la pomme, tordeuse à bandes rouges, charançon de la prune, ver-chemin-de-fer, pucerons sur les pommiers, mineuse marbrée, tordeuse à bandes obliques*, noctuelle des fruits verts, punaise terne, tordeuse rouge des bourgeons, pou de San José, livrée d'Amérique, arpenteuse de l'orme, spongieuse, scarabée japonais, arpenteuse du printemps. Répression : tétranyque rouge du pommier, tétranyque à deux points	3,75 kg/ha	Utiliser assez d'eau pour obtenir une couverture complète. Pour la tordeuse à bandes obliques, entreprendre les traitements 7 à 10 jours après la capture des premières noctuelles. Autres organismes nuisibles : consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement.
	• Respecter un délai d'au moins 14 jours avant la récolte. • Ne pas appliquer plus de 5 fois par saison. • Délai de sécurité : 7 jours • Autocueillette : Délai de sécurité : 14 jours		

Culture	Organisme nuisible	Dose d'utilisation kg/ha	Remarques
BLEUETS	Mouche de l'airelle	2,25 kg dans 1 000 litres d'eau par hectare	Procéder à une deuxième application au besoin selon la gravité de l'infestation d'insectes ou conformément aux programmes provinciaux de traitement, entre le 15 et le 30 juillet.
	• Ne pas appliquer plus de 2 fois par saison. • Respecter un délai d'au moins 15 jours avant la récolte. • Délai de sécurité : 3 jours (bleuets en corymbe et bleuets nains) • Autocueillette : Délai de sécurité : 15 jours (bleuets en corymbe et bleuets nains)		
	Arpenteuse de l'airelle	2,24 kg dans 1 000 litres d'eau par hectare	Procéder à l'application entre la mi-avril et la mi-juin, tant dans les sections de plantes en germination que celles de plantes en fructification. Première application à réaliser lorsque les insectes atteignent un seuil de dommages importants. Répéter le traitement au besoin. Consulter les spécialistes locaux des cultures pour des recommandations détaillées.
	• Ne pas appliquer plus de 2 fois par saison. • Respecter un délai d'au moins 15 jours avant la récolte. • Délai de sécurité : 3 jours (bleuets en corymbe et bleuets nains) • Autocueillette : Délai de sécurité : 15 jours (bleuets en corymbe et bleuets nains)		
CAROTTES	Charançon de la carotte	2,25 kg par hectare	Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement.
	• Ne pas appliquer plus de 2 fois par saison. • Respecter un délai d'au moins 40 jours avant la récolte. • Délai de sécurité : 5 jours		

Culture	Organisme nuisible	Dose d'utilisation kg/ha	Remarques
CÉLERI	Charançon de la carotte	2,25 kg dans un maximum de 1 000 litres d'eau par hectare	Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement.
	• Ne pas appliquer plus de 2 fois par saison. • Respecter un délai d'au moins 40 jours avant la récolte. • Délai de sécurité : 5 jours		
CERISES, ACIDES (aigres)	Petite mineuse du pêcher, charançon de la prune, tordeuse à bandes rouges, trypète des cerises, livrée d'Amérique, arpenteuse de l'orme, spongieuse, scarabée japonais, arpenteuse du printemps. Répression : tétranyque rouge du pommier, tétranyque à deux points	3,75 kg par hectare	Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement.
	• Respecter un délai d'au moins 7 jours avant la récolte. • Ne pas appliquer plus de 4 fois par saison. • Délai de sécurité : 3 jours		

<table>
<tr><th>Culture</th><th>Organisme nuisible</th><th>Dose d’utilisation kg/ha</th><th>Remarques</th></tr>
<tr><td rowspan="2">CANNEBERGES</td><td>Tordeuse des canneberges</td><td>2,2 kg par hectare</td><td>Appliquer le premier traitement après l’éclosion des œufs, la seconde application 5 ou 7 jours plus tard au besoin. Les producteurs de canneberge de la Colombie-Britannique sont avisés de se procurer auprès du ministère provincial de l’Agriculture, des Pêches et de l’Alimentation (Abbotsford) le guide intitulé Chemigation Guidelines for British Columbia et de s’y conformer). Afin de réduire le plus possible la contamination de l’eau de surface par le phosmet appliqué aux cultures de canneberge, toute l’eau effluente doit être retenue et ne peut être libérée que lorsque la concentration de phosmet devient ≤ 0,2µg m.a./L.</td></tr>
<tr><td colspan="3">• Ne pas appliquer plus de 4 fois par année.
• Respecter un délai d’au moins 30 jours avant la récolte.
• Délai de sécurité : 3 jours.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">RAISIN</td><td>Tordeuse de la vigne, livrée d’Amérique, tordeuse de la vigne, arpenteuse de l’orme, spongieuse, scarabée japonais, arpenteuse du printemps</td><td>1,9 kg par hectare (avant la floraison)

2,5 kg par hectare (après la floraison)

3,1 kg par hectare (première couverture)</td><td>Appliquer dans suffisamment d’eau pour obtenir une bonne couverture.</td></tr>
<tr><td colspan="3">• Ne pas appliquer plus de 3 fois par année.
• Respecter un délai d’au moins 14 jours avant la récolte.
• Délai de sécurité : 14 jours</td></tr>
</table>

Culture	Organisme nuisible	Dose d’utilisation kg/ha	Remarques
POIRES	Psylle du poirier, carpocapse de la pomme, tordeuse à bandes rouges, charançon de la prune, tordeuse à bandes obliques, noctuelle des fruits verts, phytopte du prunier de pépinière, livrée d’Amérique, arpenteuse de l’orme, spongieuse, scarabée japonais, arpenteuse du printemps	3,75 kg par hectare	Appliquer dans suffisamment d’eau pour obtenir une bonne couverture. Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement. *Pour la tordeuse à bandes obliques, entreprendre les traitements 7 à 10 jours après la capture des premières noctuelles.
	• Respecter un délai d’au moins 14 jours avant la récolte. • Ne pas appliquer plus de 5 fois par saison. • Délai de sécurité : 7 jours • Autocueillette : Délai de sécurité : 14 jours		
PÊCHES	Charançon de la prune, petite mineuse du pêcher, tordeuse orientale du pêcher, tordeuse à bandes obliques*, punaise terne, livrée d’Amérique, arpenteuse de l’orme, spongieuse, scarabée japonais, arpenteuse du printemps. Répression : tétranyque rouge du pommier, tétranyque à deux points	3,75 kg par hectare	Appliquer dans suffisamment d’eau pour obtenir une bonne couverture. Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement. *Pour la tordeuse à bandes obliques, entreprendre les traitements 7 à 10 jours après la capture des premières noctuelles.
	• Respecter un délai d’au moins 14 jours avant la récolte. • Ne pas appliquer plus de 4 fois par saison. • Délai de sécurité : 7 jours • Autocueillette : Délai de sécurité : 14 jours		

Culture	Organisme nuisible	Dose d’utilisation kg/ha	Remarques
PRUNES	Charançon de la prune, ver-chemin-de-fer, tordeuse à bandes rouges, livrée d’Amérique, arpenteuse de l’orme, spongieuse, scarabée japonais et arpenteuse du printemps. Répression : tétranyque rouge du pommier, tétranyque à deux points	3,75 kg par hectare	Appliquer dans suffisamment d’eau pour obtenir une bonne couverture. Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement.
	• Respecter un délai d’au moins 14 jours avant la récolte. • Ne pas appliquer plus de 3 fois par saison. • Délai de sécurité : 7 jours • Autocueillette : Délai de sécurité : 14 jours		
POMMES DE TERRE	Doryphore de la pomme de terre, altise de la pomme de terre, pucerons sur la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre	2,25 kg par hectare	Appliquer dans suffisamment d’eau pour obtenir une bonne couverture.
	• Respecter un délai d’au moins 7 jours avant la récolte. • Ne pas appliquer plus de 5 fois par saison. • Délai de sécurité : 5 jours		

<table>
<tr><td colspan="4">AVIS À L’UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D’APPLIQUER CE PRODUIT POUR L’USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :</td></tr>
<tr><td colspan="4">Le MODE D’EMPLOI de ce produit, pour le ou les usages spéciaux décrits sur cette étiquette supplémentaire, a été rédigé par des personnes autres que Gowan Company, L.L.C. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d’extension du profil d’emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Gowan Company, L.L.C. ne formule aucune allégation ni n’offre aucune garantie concernant l’efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l’acheteur et l’utilisateur assument tous les risques relatifs à l’efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager, Gowan Company, L.L.C. de toute responsabilité liée à des réclamations relative à l’efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages indiquée ci-dessous.</td></tr>
<tr><td>BLEUETS</td><td>scarabée japonais (adultes)</td><td>2,25 kg dans 1 000 litres d’eau par hectare</td><td>Débuter les applications dès que l’on aperçoit les scarabées japonais</td></tr>
</table>

			adultes. Procéder à une deuxiéme application au besoin si le prgramme de surveillance indique la nécessité
	• Maximum de 2 applications par saison. • Ne pas appliquer dans les 15 jours précédant la récolte. • Délai de sécurité : 3 jours (bleuets en corymbe et bleuets nains) • Autocueillette : Délai de sécurité : 15 jours (bleuets en corymbe et bleuets nains)		

FEUILLUS D'OMBRAGE ORNEMENTAUX

L'INSECTICIDE AGRICOLE EN POUDRE MOUILLABLE IMIDAN 50-WP INSTAPAK est recommandé pour usage par des opérateurs antiparasitaires commerciaux sur les feuillus d'ombrage ornementaux, les arbres et arbrisseaux ligneux à feuillage persistant, les arbustes et les plantes herbacées, indiqués ci-dessous, dans les parcs, les espaces récréatifs, le long des voies de passage et autres endroits localisés pour supprimer la spongieuse, le scarabée japonais, l'arpenteuse du printemps, la livrée d'Amérique, l'arpenteuse de l'orme et la petite mineuse du bouleau.

Culture	Organisme nuisible	Dose d'utilisation kg/ha	Remarques
Feuillus d'ombrage ornementaux (frêne, hêtre, chêne, cornouiller saule, caryer, aubépine, bouleau, orme, érable)	Mineuse du bouleau (bouleaux seulement), spongieuse, arpenteuse de l'orme, scarabée japonais, arpenteuse du printemps, livrée d'Amérique	1,25 kg par 1 000 litres d'eau	Lorsque ces insectes ou les dommages qu'ils causent sont observés, appliquer dans suffisamment d'eau pour bien mouiller toutes les parties de la plante jusqu'à l'égouttement. Les applications initiales doivent cibler les lépidoptères (spongieuse, arpenteuse de l'orme, arpenteuse du printemps, livrée d'Amérique) après que la plupart des œufs aient éclos, mais avant que ces insectes aient produit des dommages

Culture	Organisme nuisible	Dose d'utilisation kg/ha	Remarques
			importants en s'alimentant. Pour de meilleurs résultats, retarder le traitement jusqu'à ce que les plus grosses larves atteignent 13 millimètres. Après 14 à 21 jours, un deuxième traitement peut être nécessaire pour contrer certaines espèces. Le traitement contre les mineuses du bouleau de la première génération devrait se faire en mai, au moment où les feuilles se sont allongées de moitié et que de petites galeries ou taches deviennent apparentes. Procéder à un second traitement vers la première semaine de juillet pour lutter contre les mineuses de la deuxième génération. Ne pas appliquer plus de 3 fois par saison. Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement.
	Délais de sécurité : Cultures de type floriculture : 3 jours Floriculture pour utilisation résidentielle : Aucun		

Culture	Organisme nuisible	Dose d'utilisation	Remarques
Arbres et arbrisseaux ligneux à feuillage persistant (thuya, azalée, buis, théier, sapin, pruche, hydrangée, cèdre, genévrier, lilas, pin, troène, rosier, épinette, if)	Arpenteuse de l'orme, spongieuse, scarabée japonais	1,25 kg par 1 000 litres d'eau	Lorsque ces insectes ou les dommages qu'ils causent sont observés, appliquer dans suffisamment d'eau pour bien mouiller toutes les parties de la plante jusqu'à l'égouttement. L'application initiale devrait cibler les lépidoptères (arpenteuse de l'orme, spongieuse) après que la plupart des œufs aient éclos, mais avant que ces insectes produisent des dommages importants en s'alimentant. Pour de meilleurs résultats, retarder le traitement jusqu'à ce que les plus grosses larves atteignent 13 millimètres. Après 14 à 21 jours, un deuxième traitement peut être nécessaire pour contrer certaines espèces. Ne pas appliquer plus de 3 fois par saison. Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement.
	Délais de sécurité : Cultures de type floriculture : 3 jours Floriculture pour utilisation résidentielle : Aucun		

Culture	Organisme nuisible	Dose d'utilisation	Remarques
Plantes herbacées (chrysanthème, géranium, zinnia, pétunia, pourpier, belle-de-nuit, tagète, cosmos)	Arpenteuse de l'orme, spongieuse, scarabée japonais	1,25 kg par 1 000 litres d'eau	Lorsque ces insectes ou les dommages qu'ils causent sont observés, appliquer dans suffisamment d'eau pour bien mouiller toutes les parties de la plante jusqu'à l'égouttement. L'application initiale devrait cibler les lépidoptères (arpenteuse de l'orme, spongieuse) après que la plupart des œufs aient éclos, mais avant que ces insectes produisent des dommages importants en s'alimentant. Pour de meilleurs résultats, retarder le traitement jusqu'à ce que les plus grosses larves atteignent 13 millimètres. Après 14 à 21 jours, un deuxième traitement peut être nécessaire pour contrer certaines espèces. Ne pas appliquer plus de 3 fois par saison. Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement.
	Délais de sécurité : Cultures de type floriculture : 3 jours Floriculture pour utilisation résidentielle : Aucun		

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.